

ASSOCIATION DES AMIS DE FOUQUIER-TINVILLE

Rue de la Preuve Morale

Bruxelles (Belgique)

Monsieur Patrick Michaud

Avocat au Barreau

24, rue de Madrid

75008 Paris

Bruxelles, le 18 septembre 2008

Mon Cher Maître,

Mes amis sont nombreux à lire attentivement vos tribunes sur la déclaration de soupçon.

Je regrette vivement de ne plus être dans ce monde car, en ma qualité d'accusateur public je vous aurais, vous et votre ami Charrière-Bournazel, immédiatement cité devant le Tribunal révolutionnaire

Vous êtes tous les deux de dangereux propagandistes d'une pensée libertaire, celle des disciples de Beccaria ces gens qui ont réussi à abroger l'ordonnance criminelle de Colbert.

Pour nous la politique voulue par les autorités de Bruxelles est excellente.

Elle veut, en effet, purger la société européenne de l'ensemble des vices et la déclaration de soupçon est le meilleur moyen de prévenir toute criminalité.

Il s'agit d'une politique préventive alors que votre politique actuelle de ne sanctionner que la commission ou la tentative de commission d'une infraction a montré son inefficacité.

Votre dogme de protection de la liberté individuelle doit céder le pas à la nouvelle règle de protection de la liberté collective

La preuve que cette politique est bonne, est que vos confrères britanniques l'ont immédiatement appliquée dans leur pays et la soutiennent bec et ongles dans les

instances européennes.

Les quinze États de votre Union qui ont, pour l'instant, refusé de mettre en application la troisième directive sont des rebelles et le commissaire européen, Charlie Mc Creavy, a raison de les poursuivre devant la cour de justice où j'espère ils seront châtiés.

Quant à moi, je rappelle que j'ai été nommé démocratiquement accusateur public par l'article 3 de la loi sur le tribunal révolutionnaire du 22 prairial an 2 loi Cette loi qui a été votée à la majorité des voix par le comité de salut public dont la majorité des membres étaient des juristes ou des avocats.

Vous pensez bien que vos confrères savaient ce qu'ils faisaient. Le seul moyen d'éradiquer la criminalité dans toutes ses formes est de prévenir sa commission

Ce n'est pas en condamnant une infraction déjà commise ou une tentative d'infraction que vous réussirez ce combat. L'unique moyen est la déclaration de soupçon qui devra être déclarée dans un premier temps par tous les professionnels sous peine de sanctions pénales et dans un deuxième temps, je l'espère, par les citoyens responsabilisés comme cela avait déjà été votée, à mon époque, dans le cadre de la loi sur les suspects du 17 septembre 1793

Votre ignorance de cette réalité est coupable aux yeux de l'Histoire et j'espère que la prochaine ordonnance que prendra la République française dans ce domaine créera l'infraction de propagande contre la déclaration de soupçon afin d'interdire à votre langue de s'agiter

Je vous remercie de bien vouloir mettre ma position sur votre satané blog si vous en avez le courage.

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, à l'assurance de ma déconsidération.

Les Amis de Fouquier-Tinville

Pour l'Association